



Le porte-voix des professeures et professeurs de l'Université Laval

Le communicateur civique est un membre du Conseil syndical. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeures et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

[Automne 2012 – Numéro 22](#)



SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012 DU CONSEIL UNIVERSITAIRE

Les membres bénéficient d'une primeur à huis clos concernant le rapport du Comité de consultation Racine sur la gouvernance

Le président du Comité de consultation sur la gouvernance à l'Université Laval, le professeur Jacques Racine, ancien doyen de la faculté de Théologie, a été accueilli à huis clos au Conseil universitaire en fin de séance en vue d'informar en primeur ses membres du rapport que son instance a élaboré. Celui-ci a été présenté au Conseil d'administration, le mercredi 26 septembre et rendu public par la suite. Le Conseil universitaire devrait discuter de son contenu et de ses recommandations à une prochaine séance, s'il faut en croire la Direction de l'Université.

À noter que la mention de la présence du professeur Jacques Racine ne figurait pas dans l'ordre du jour transmis aux membres du CU avant la tenue de cette séance. Elle y fut proposée et ajoutée par le recteur avant son adoption, geste qui pouvait projeter une image, certes fautive, bien que plausible d'une manœuvre de secret. Il aurait été plus indiqué, à notre avis, de faire part du contenu de ce rapport d'abord au CA puis de le rendre public par la suite ; ce qui aurait produit la même situation de fait dans laquelle se trouvent les membres du CU à la suite de cette primeur à huis clos : à savoir devoir en discuter ouvertement lors d'une prochaine séance.

Auparavant, le recteur Denis Brière avait prononcé le traditionnel discours de la rentrée dont le site de l'université rend intégralement compte. Il a souligné l'énergie avec laquelle il entreprend son deuxième mandat au rectorat tout en ayant la délicatesse de présenter chacun et chacune des membres de l'équipe de direction qui le seconde dans cette tâche.

Les présidents des Commissions universitaires : Études (le professeur François Pothier, intérim), Affaires étudiantes (le professeur Éric Philippe), Recherche (le professeur Pascal Daleau) ont déposé leur rapport annuel 2011-2012 respectif en mentionnant principalement la tenue de leur nombre de séances, régulières et spéciales, ainsi que les diverses rencontres avec des experts et des responsables concernés par leurs activités institutionnelles d'évaluation.

En bref

Le nouveau programme de doctorat en musique-interprétation, adopté par le CU, sera soumis à la CREPUQ prochainement. En quoi est-il un programme nouveau a demandé la professeure Andrée Mercier de la Faculté des lettres? Le président Pothier a répondu en indiquant spécifiquement son originalité par rapport aux autres programmes de doctorat en musique-interprétation : «Ce programme amène le doctorant et la doctorante à travailler sur sa propre pratique de concertiste ou d'enseignant d'une manière réflexive et autocritique.» À ce propos, le dossier d'évaluation de la Commission des études stipule que «Le plus souvent, la partition musicale constitue pour l'interprète la référence première, la matière avec laquelle il doit travailler. Ce texte écrit à l'aide d'un système de notation symbolique n'est en fait qu'un objet à partir duquel l'interprète reconstruit la pensée de son auteur pour en arriver à la création de sa représentation sonore.»

Jacques Rivet, cc

La Commission de la recherche à l'œuvre au cours des prochains mois

«Le président de la Commission de la recherche, le professeur Pascal Daleau, a fait parvenir à ma demande des informations sur les activités de son organisme au cours des prochains mois. Les informations relatives aux activités de la Commission des affaires étudiantes et de la Commission des études seront publiées en octobre.

Pour la prochaine année, l'évaluation périodique des centres de recherche et de création retiendra l'attention de la Commission pour les centres suivants :

- o Le Centre de recherche en sciences et technologie du lait – STELA
- o Le Centre de recherche en infectiologie – CRI
- o Le Centre de recherche sur les propriétés des interfaces et la catalyse – CERPIC
- o Le Centre d'études nordiques – CEN-Laval
- o Le Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi – CIRPÉE
- o Le Centre de recherche en aménagement et développement – CRAD
- o Le Groupe de recherche en santé respiratoire – GESER
- o Le Groupe interinstitutionnel de recherches océanographiques du Québec – Québec-Océan
- o La Commission devra également effectuer le suivi des centres suivants :
- o Le Centre de recherche sur le cancer – CRC (mise en place du processus initiant le nouveau centre thématique)
- o Le Centre de recherche sur le cerveau, le comportement et la neuropsychiatrie – CRCN (mise en place du processus initiant le nouveau centre thématique)
- o Le Centre de recherche en économie de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie – CREATE (établissement de nouveaux statuts et d'une nouvelle structure)
- o Le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones – CIERA (évaluation du rapport d'étape)

La Commission devra aussi évaluer les nouvelles demandes de reconnaissance de centre qui lui seront présentées au cours de l'année. Elle procédera également à la révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche, qui avait été adoptée en février 2008 pour une période de cinq ans. Elle pourra enfin être amenée à répondre à des demandes particulières d'avis de la direction de l'Université.

Traits de carrière

« JE DIS TOUJOURS À MES ÉTUDIANTS, SI VOUS AIMEZ JOUER, VOUS ALLEZ AIMER LA PHONOLOGIE »



Carole Paradis

Département des langues, de linguistique et de traduction

La professeure Carole Paradis, linguiste générativiste, prend sa retraite ce mois-ci après une brillante carrière universitaire. Elle est l'auteure de la première théorie de contraintes à exister en phonologie, la *Théorie des contraintes et des stratégies de réparation*. Plus précisément, ajoute-t-elle lors d'un récent entretien : « Cette théorie pose l'existence de limites sur la combinaison des sons, limites ancrées dans la grammaire universelle. Par exemple, pourquoi aucune langue n'a-t-elle que des voyelles (contrainte universelle) et pourquoi certaines langues n'ont que deux consonnes en début de mot (le français) et d'autres pas (le peul). En d'autres termes, quelles sont les limites de la faculté du langage propre aux êtres humains et quels sont les paramètres qui rendent compte de la variation entre les langues? ».

Arrivée à l'Université Laval en 1988, après avoir obtenu un Ph. D. de l'Université de Montréal en 1986, elle connaît un début de carrière très intense : en 1986-87, elle fait un postdoctorat de recherche en Afrique de l'Ouest et, en 1986-87, elle devient «visiting scholar» au Massachusetts Institute of Technology (MIT), où elle consolide ses compétences linguistiques auprès de deux des plus imposants savants de sa discipline, les professeurs Morris Halle et Noam Chomsky. C'est durant les premières années de son baccalauréat à l'UQAM qu'elle ressent une attirance pour la phonologie. «Ça a l'aspect des mathématiques, mais ça a aussi un côté très ludique. Je dis toujours à mes étudiants, si vous aimez jouer, vous allez aimer la phonologie».

Subventionnée dès le début de sa carrière par les organismes gouvernementaux de son secteur, elle n'a cessé de travailler sur l'idée que les langues sont régies par un système de contraintes appartenant à la grammaire universelle. «Et lorsqu'il y a une infraction (causée par la morphologie ou un conflit entre deux contraintes, par exemple), la phonologie répare l'infraction ; la phonologie, c'est la police des sons!», explique-t-elle. Mais elle a connu des difficultés à intéresser les étudiants de son département à cette problématique «parce que, quand je suis arrivée, les étudiants n'avaient pas du tout de formation en grammaire générative», précise-t-elle. Alors, elle commence à étudier les emprunts linguistiques «pour mieux les rejoindre», dit-elle. Et d'ajouter : «Un emprunt, c'est comme un virus qui pénètre dans un organisme : l'organisme se défend, et c'est cette réaction de défense qui nous en dit si long sur l'organisation phonologique de la langue emprunteuse, mais aussi sur la phonologie universelle. Par exemple, le mot français «calasse» est prononcé «calas» en peul, nous indiquant ainsi que le peul n'accepte pas deux consonnes en début de mot. Par ailleurs, le fait qu'une voyelle soit insérée plutôt qu'une consonne éliminée lors de la réparation relève d'une tendance universelle lourde (97%)». Au milieu des années 90, elle et une collègue de l'Université de Montréal font le lien entre les réparations d'emprunts et les patrons d'erreurs produites par les aphasiques. Ceci a permis des avancées en neurolinguistique. Ces avancées ont conduit à la production d'exercices de rééducation plus appropriés pour les patients souffrant d'une perte du langage au centre hospitalier Côte-des-Neiges à Montréal.

Le projet CoPho (*Contraintes en phonologie*), qu'elle a fondé à la fin des années 80 à la faculté des Lettres, abrite la plus imposante base d'emprunts lexicaux étudiés d'un point de vue phonologique au monde ; des emprunts récents provenant de l'anglais, du français, de l'arabe, etc. établis dans de très nombreuses langues. Le but ultime est théorique et, stipule-t-elle, «il faut bien nécessairement recourir à un modèle théorique préalable pour orienter la cueillette des données sur le terrain que pour ce qui est des nombreux critères relatifs au classement des données et à la compilation des statistiques relatives aux résultats de classement. Ses étudiants du baccalauréat ont participé à ces tâches et ont pu ainsi se familiariser avec la théorie en s'intéressant aux résultats empiriques. Les nombreux assistants ont aussi permis aux étudiants (plus de soixante-dix aux trois cycles) de connaître les coéquipiers et collaborateurs du Projet CoPho, dont certains d'autres universités, ce qui a élargi leur univers scientifique.

À l'évidence, les étudiants ont toujours été au centre de ses préoccupations de professeure et de chercheuse. Voilà pourquoi elle a créé la *CoPho*. Incitée à parader leur attitude au début et à la fin de sa carrière, elle constate qu'«ils sont, aujourd'hui, beaucoup plus angoissés face à l'apprentissage par résolution de problème, habitués qu'ils sont maintenant à l'apprentissage par mémorisation et aux capsules PowerPoint.» Et elle affirme que l'enseignement au premier cycle est fondamental parce que c'est là qu'un chercheur recrute ses assistants de recherche. «Si on veut les amener à faire une thèse, il faut aller les chercher au bac,» insiste-t-elle avec force, mais sans se priver de déplorer qu'une charge d'enseignement de quatre cours est trop lourde pour un professeur responsable d'importantes subventions de recherche.

Au moment où elle s'apprête à prendre sa retraite, Carole Paradis a sa petite idée sur les difficultés de l'exercice de la fonction de professeur dans les universités, aujourd'hui. Elle trouve que les professeurs sont de plus en plus traités comme des employés dont on ne veut pas trop de créativité et pas trop d'initiative personnelles. On veut que les professeurs voient leur carrière comme une vocation et s'y consacre entièrement, mais qu'ils acceptent, par ailleurs, de se soumettre à des restrictions propres à des employés de l'industrie privée. Elle observe aussi que les professeurs doivent appartenir à des centres de recherche, s'impliquer auprès de l'industrie, et que peu de place est réservée à la recherche fondamentale indépendante, aussi subventionnée soit-elle.

Durant les prochains mois, la professeure Carole Paradis va continuer à diriger un étudiant de doctorat et compléter la rédaction d'articles scientifiques qui viendront s'ajouter à ses nombreuses autres publications.

Et dans l'avenir, que ferez-vous, à part devenir professeure associée? «Je vais réfléchir à certaines questions philosophiques.» – JR

“OYEZ! OYEZ! OYEZ!”

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique

à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca